



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AJACCIO

L'an deux mille quinze, le jeudi 26 novembre à 18h00 heures, le Conseil municipal de la Ville d'AJACCIO, légalement convoqué le vendredi 20 novembre conformément à l'article L2121-17 du code général des collectivités territoriales, s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de Ville sous la présidence de M. le maire, Laurent MARCANGELI.

Etaient présents :

M. SBRAGGIA, Mme RUGGERI-ZANETTACCI, M. VANNUCCI, Mme GUERRINI, M. PUGLIESI, Mme OTTAVY-SARROLA, Mme OTTAVY, M. VOGLIMACCI, Mme COSTA-NIVAGGIOLI, M. BALZANO, M. ARESU, Adjoints au Maire.

Mme FLAMENCOURT, M. PAOLINI, Mme BERNARD, M. FILONI, M. CASTELLANA, Mme SICHY, M. LUCCIONI, Mme SANNA, M. KERVELLA, M. FERRARA, M. FALCHI, M. BACCI, Mme FELICIAGGI, M. HABANI, M. MONDOLONI, Mme VILLANOVA, Mme MASSEI, M. LUCIANI, M. CIABRINI, M. BASTELICA, Mme GRIMALDI D'ESDRA, M. LEONETTI, Conseillers municipaux.

Avaient donné pouvoir de voter respectivement en leur nom :

M. BILLARD	à	Mme COSTA-NIVAGGIOLI
Mme BIANCAMARIA	à	Laurent MARCANGELI
Mme CORTICCHIATO	à	M. HABANI
Mme JEANNE	à	M. PUGLIESI
Mme NADAL	à	M. BACCI
Mme SANTONI-BRUNELLI	à	M. SBRAGGIA
M. DELIPERI	à	Mme FLAMENCOURT

Etaient absents :

M. CAU, Mme ZUCCARELLI, M. CHAREYRE, Mme RICHAUD, Mme GUIDICELLI, Mme SIMONPIETRI, M. FALZOI, Mme GIACOMETTI, Conseillers municipaux.

Nombre de membres composant l'Assemblée :	49
Nombre de membres en exercice :	49
Nombre de membres présents :	34
Quorum :	25

Le quorum étant atteint, Mme MASSEI est désignée en qualité de secrétaire de séance.

Séance du jeudi 26 novembre 2015

Délibération N°2015/ 395

Décision modificative numéro 2/2015 – Budget principal Ville.

Monsieur le Maire expose à l'assemblée,

J'ai l'honneur de soumettre à votre approbation le projet de Décision Modificative n° 2 du budget principal de la Ville pour l'année 2015.

La décision modificative présentée aujourd'hui est pour l'essentiel un budget d'ajustements indispensables à l'achèvement de l'exercice pour l'ensemble des dépenses et recettes de fonctionnement. Elle vise à adapter les crédits ouverts à la réalité des informations financières et aux besoins effectifs des services.

Ce projet de décision modificative n° 2 se décompose comme suit :

- En recettes et en dépenses de fonctionnement	807 165.00 €
- En recettes et en dépenses d'investissement	43 818.00 €
Total	850 983.00 €

I - En section fonctionnement les inscriptions concernent :

FONCTIONNEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
Intitulés		Montants	Intitulés		Montants
Chap. 011	Charges à Caractère général	565 981.00	Chap. 70	Produits des services et du domaine	48 549.00
Chap. 012	Charges de personnel	1 300 000.00	Chap. 73	Impôts et taxes	334 396.00
Chap. 014	Atténuations des produits	26 797 .00	Chap. 74	Dotations et subventions diverses	424 220.00
Chap. 65	Autres charges de gestion courante	491 987.00	Chap. 75	Autres produits de gestion	0.00
Chap. 66	Charges financières	- 1 500 000.00	Chap. 76	Produits financiers	0.00
Chap. 67	Charges exceptionnelles	22 400.00	Chap. 77	Produits exceptionnels	0.00
Chap. 68	Dotations aux provisions	- 100 000.00			
Total Dépenses réelles		807 165.00	Total Recettes réelles		807 165.00
Chap. 042	Opérations d'ordre entre sections	0.00	Chap. 79	Transferts de charges financières	0.00
Total Dépenses		807 165.00	Total Recettes		807 165.00

Les principales modifications apportées en dépenses de fonctionnement découlent de :

- l'ajustement des dépenses et des recettes en fonction de la réalité de l'exécution budgétaire et des données révélées en cours d'exercice.
- la prise en compte de recettes incertaines et/ou inconnues lors du vote du budget primitif.
- l'introduction d'opérations nouvelles suivant l'opportunité et/ou la nécessité en fonction des ressources disponibles (recettes nouvelles ou réajustées, désaffectation de dépenses).

1 - Les dépenses réelles de fonctionnement

La section enregistre l'inscription de dépenses supplémentaires ou de réductions de crédits qui se répartissent sur les principaux chapitres de la section. Les principales modifications apportées sont les suivantes :

a) Les charges à caractères général chapitre 011 enregistrent une hausse de 565 981.00 €.

Les principaux crédits complémentaires se répartissent de la manière suivante :

- ✓ L'animation des fêtes de fin d'année à hauteur de 280 000 €,
- ✓ L'animation culturelle à hauteur de 142 000 €,
- ✓ La formation et les diverses missions des agents communaux à hauteur de 75 000 €,
- ✓ Des compléments de dépenses prises en charge par la commune au titre du contrat de ville à hauteur de 38 000 €,
- ✓ Un réajustement de 32 000 € pour les dépenses liées à de nouvelles opérations dans les maisons de quartiers.

Rem : la hausse des recettes (inscrites aux chapitres 70 et 74 de la présente DM) liées aux charges à caractère générale représente un montant de 338 346 €.

Les principales dépenses supplémentaires n'ont été rendues effectives en cours d'exercice qu'après l'obtention des recettes afférentes.

La progression nette des dépenses à caractère générale est donc de 1.5% par rapport au BP 2015.

Il est à noter que les dépenses à caractère générale devraient baisser de plus de 12.5% (-2.18 M€) par rapport aux dépenses exécutées sur l'exercice 2014.

La réorganisation des services et la mise en place du contrôle de gestion ont permis de tenir les objectifs ambitieux de diminution des dépenses à caractères générales affichés au budget primitif 2015.

b) Les charges de personnel chapitre 012 enregistrent une hausse de 1 300 000 €.

- ✓ L'évolution des cotisations sociales et notamment l'augmentation des taux de cotisation du versement de transport génère un complément de crédits supplémentaires de 24 000 €.
- ✓ Un redressement de 60 000 € dû à un contrôle URSAFF portant sur les exercices budgétaires 2011 - 2013.
- ✓ Les participations de la ville aux dispositifs des contrats aidés (contrat unique d'insertion, contrat d'avenir et contrat d'apprentissage) ; la Municipalité souhaitant s'inscrire pleinement dans les dispositifs encouragés et aidés par l'Etat – cela génère un complément de crédits supplémentaires de 30 000 €.
- ✓ L'embauche de catégories A (directeurs du Port, des achats publics, du commerce et de l'artisanat, de la police...) conformément aux recommandations de l'audit organisationnel à des postes d'encadrement génère un surcoût de 140 000 €.
- ✓ Il était prévu au BP de ne pas renouveler 41 CDD en mars 2015, mais une vingtaine ont dû être sauvegardé ; cela génère un surcoût de 665 000 €.

✓ Il était prévu au BP 35% d'avancement minimum aux échelons supérieurs, sauf cas particuliers le taux avoisine 100%, cela génère un surcoût de 100 000€.

✓ Le taux d'encadrement des EVS a dû être ajusté conformément à la réglementation, cela a généré un surcoût de 70 000 €.

✓ L'encadrement AVSI a été créé, cela a généré un coût de 17 000 €.

✓ L'ajustement des besoins au niveau des TAP a engendré un surcoût de 160 000 €.

✓ Quant au coût des tickets restaurants initialement chiffré au BP à 1 990 000 € il doit être réévalué avec un cout supplémentaire de 24 500 €.

Les recettes afférentes aux dépenses de ce chapitre ont été abondées de 160 000 €.

La progression nette par rapport au BP 2015 est donc de 1.85%.

Les dépenses de personnel ont augmenté de 3.38% par rapport au CA 2014 alors que l'effectif global de la collectivité est diminué de 43 agents par rapport à 2014.

c) Les atténuations de produits (chapitre 014) progressent de 26 797 €.

Cette progression des atténuations de produits concerne un prélèvement notifié sur recette du FPIC plus important que celui estimé (voir chapitre 73).

d) Les autres charges de gestion courante (chapitre 65) sont en progression de 491 987 €.

✓ Un complément de 15 000 € est nécessaire concernant la formation et les diverses missions des élus.

✓ 16 000 € sont prévus au titre de la subvention nécessaire à l'équilibre du budget annexe de l'Anru.

✓ Des inscriptions complémentaires sont prévues pour les contributions aux partenaires publics concernant plus particulièrement le domaine social et l'aide aux plus défavorisés notamment l'aide au CCAS pour 32 000 € et celle à la caisse des écoles pour 6 000 €.

✓ Cette décision modificative abonde également de près de 400 000 € les crédits concernant les subventions de fonctionnement aux personnes de droits privés, au tissu associatif culturel local et aux clubs sportifs dit « de haut niveau » - (120 000 € pour le tour de Corse et près de 180 000 € pour les sports de haut niveau).

Constat : Au final en 2015 les dépenses de gestion courantes (chapitres 012, 011, 65 et 014) qui n'atteindront pas 84 M€ n'auront pas augmentées par rapport à l'exercice n-1.

Les augmentations, par rapport au BP 2015, précitées de crédits sont compensées en grande partie au sein de la section de fonctionnement par la baisse de certaines prévisions du budget primitif 2015. Ces réductions concernent :

✓ Une forte diminution, suite aux renégociations, des intérêts de la dette prévus au BP au regard du taux de change EUR/CHF qui engendrait pour les emprunts dits toxiques indexés à l'EUR/CHF des taux d'emprunt supérieurs à 25% en début d'année 2015.

Les négociations entreprises avec la Caisse Française de Financement Local du refinancement de l'emprunt indexé sur l'EUR/CHF ont permis avant le paiement de l'échéance au 1^{er} mai 2015 d'obtenir un taux fixe de 3.6% pour l'exercice 2015 et 3.8 % pour les années à venir. En contrepartie

la ville a du s'engager sur le protocole transactionnel avec la SFIL en vue de solliciter l'aide au fonds de soutien accompagnant la sortie (sécurisation) des dits emprunts toxiques.
Ainsi le montant du chapitre 66 - charges financières - est diminué de 1 500 000 € par rapport à l'inscription du BP 2015.

✓ La dotation aux provisions pour risques sur charges financières pour 100 000 €.

2-Les recettes réelles de fonctionnement

Les principales modifications apportées concernent l'actualisation des recettes sur les postes des contributions directes, les dotations provenant de l'Etat et les corrections des prévisions votées au budget primitif.

a) Les produits des services chapitre 70 enregistrent une progression de 48 549 €.

Les principales inscriptions complémentaires du chapitre concernent les recettes liées aux diverses animations des fêtes de fin d'année.

b) Les impôts et taxes chapitre 73 sont réévalués de 334 396 €.

✓ La première augmentation concerne les encaissements de rôles supplémentaires au titre des contributions directes taxes foncières et d'habitation à hauteur de 122 000 €.
✓ La deuxième augmentation est liée à la progression des émissions de titres de la taxe de séjour pour 82 000 € (LF 2015 qui supprime un abattement facultatif).
✓ La troisième augmentation concerne la plus value de 150 000 € sur les encaissements des taxes additionnelles aux droits de mutation.

Au sein de ce chapitre, il est nécessaire de prévoir une diminution de la prévision budgétaire du fond national de péréquation des ressources intercommunales et communales. En effet la notification envoyée par les services préfectoraux est inférieure de 19 604 € à notre estimation du budget primitif. (Montant 2015 notifié : 880 396.00 €)

c) Les dotations et participations chapitre 74 progressent de 424 220 €.

Les principales recettes complémentaires de ce chapitre concernent de nouvelles subventions obtenues auprès de partenaires institutionnels comme l'Etat, la CTC et la Capa. Lors de la préparation budgétaire 2015 n'étaient inscrites que les subventions et participations dites « certaines » ; C'est-à-dire celles dont le principe est actée soit par un arrêté d'attribution, soit une convention signée. Ainsi pour ces motifs aucune inscription budgétaire n'avait été prévue au titre des subventions Etat et Région.

Les inscriptions complémentaires de ce chapitre concernent :

- ✓ 35 326 € pour la Dotation de Nationale de Péréquation notifiée par les services de l'Etat.
- ✓ 160 000 € concernent les aides de l'Etat pour les contrats d'avenir et les emplois aidés.
- ✓ 310 000 € concernent les subventions et participations obtenues auprès de la CTC après le vote du budget (animations culturelles et fonctionnement Musée Fesch).
- ✓ 94 000 € pour les aides liées aux activités des maisons de quartiers (Etat et Capa).

Au sein de ce chapitre, il est nécessaire de prévoir les diminutions suivantes :

- 121 636 € de la prévision budgétaire concernant les participations de la Caf au fonctionnement des structures de la petite enfance.
- 55 483 € de la prévision budgétaire de la dotation forfaitaire. Le montant notifié pour l'année 2015 est de 11 894 517 €.

Dotations de l'Etat	Notifications 2013	Notifications 2014	Notifications 2015
Dotation Forfaitaire	14 188 749	13 664 544	11 894 517
Dotation Solidarité Urbaine	1 216 580	1 216 580	1 216 580
Dot. Nationale de Péréquation	1 260 420	1 435 113	1 470 326
Total DGF	16 665 749	16 316 237	14 581 423
Evolution en €	+ 33 014	- 349 512	- 1 734 814

II - En section investissement les inscriptions concernent :

INVESTISSEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
Intitulés		Montants	Intitulés		Montants
Chap. 16	Capital des emprunts	0.00	Chap. 10	Dotations, fonds divers et réserves	0.00
Chap. 20	Immobilisations incorporelles	- 50 400.00	Chap. 13	Subventions reçues	43 818.00
Chap. 204	Subventions d'équipement	400.00	Chap.16	Dettes et emprunts	0.00
Chap. 21	Immobilisations corporelles	65 781.00	Chap.27	Autres immobilisations financières	0.00
Chap. 23	Immobilisations en cours	28 037.00	Chap. 024	Produit des cessions	0.00
Total Dépenses réelles		43 818.00	Total Recettes réelles		43 818.00
Chap. 48	Charges financières à répartir	0.00	Chap. 042	Opérations d'ordre entre sections	0.00
Total Dépenses		43 818.00	Total Recettes		43 818.00

La décision modificative prévoit des réajustements de crédits à la hausse ou à la baisse en fonction de l'avancement des travaux et des opérations en cours.

Les principales opérations concernées sont les suivantes :

☞ Chapitre 204 :

- Un complément de crédits pour la subvention d'équipement pour les travaux d'aménagement de la Chapelle du Loretto.

☞ Chapitre 21 :

- Acquisitions et mise en place d'un dispositif de visioconférence pour les besoin de l'Administration communale (délibération n°2015/365 en date du 26 Octobre 2015).
- Acquisition en mobilier de la Maison de quartier des cannes.

L'équilibre budgétaire de la section est obtenu par :

☞ Chapitre 13 :

- Une inscription nouvelle concernant l'attribution par le FEDER d'une subvention pour la mise en place du système de visioconférence pour 43 818.00 € (soit 50% du coût HT).

Tels sont les principaux éléments de la décision modificative n° 2 de 2015 du budget principal de la Ville d'Ajaccio que je vous demande de bien vouloir approuver.

LES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL VOUDRONT BIEN EN DELIBERER.

LE CONSEIL MUNICIPAL
ouï l'exposé de Monsieur Stéphane SBRAGGIA, Adjoint délégué
et après en avoir délibéré,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 1612-1 et L.2121-29 ;
Vu, le vote du budget primitif 2015,

Vu l'avis favorable de la commission des finances en date du jeudi 26 novembre 2015,

ADOPTE

Par 36 voix pour

Et 5 voix contre

(M. Luciani, M. Ciabrini, M. Bastelica, Mme Grimaldi d'Esdra et M. Leonetti.)

La décision modificative n° 2 de l'année 2015 du budget principal Ville tel que précisé dans le document annexé.

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la commune et d'un affichage en Mairie.

FAIT ET DELIBERE A AJACCIO, les jour, mois et an que dessus.

(Suivent les signatures)

POUR EXTRAIT CONFORME


LE DEPUTE-MAIRE
Laurent MARCANGELI



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-212000046-20151126-2015_395-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 01/12/2015

Publication : 01/12/2015

Pour l'"autorité Compétente"
par délégation

